

REGLEMENT

BREIZH SWIMRUN de FOUESNANT du dimanche 31 mai 2020



Cet événement est organisé par **COLORSPORT-EVENT**, l'association **NATURE SPORT** et la commune de **FOUESNANT**

REGLEMENT BREIZH SWIMRUN de FOUESNANT du dimanche 31 mai 2020

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et il dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

1/Présentation des courses

- Nous vous rappelons que le « **BREIZH SWIMRUN** », est réservé aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. L'épreuve se déroule en une seule étape au rythme de chacun, prenant en compte les barrières horaires figurant dans le carnet de route et disponibles sur le site internet.

<http://www.colorsport-event.com/evenements/breizh-swimrun/>

En équipe il faudra avoir réalisé la totalité du parcours soit au choix:

SWIMRUN SMALL

9 KM de course à pied et 2,4 KM de nage
3 parties de natation

SWIMRUN START

14 KM de course à pied et 4 Km de nage
5 parties de natation

SWIMRUN ULTIMATE

24 KM de course à pied et 7 KM de nage
7 parties de natation

- Les participants participent librement et à leurs propres risques. L'organisation et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, vol ou perte de matériel et/ou objets personnels.

Les participants déclarés hors barrière horaire et hors course par l'organisation seront stoppés et pris en charge.

La barrière horaire concerne seulement la distance ULTIMATE et est fixé à 12 H au passage à l'aller à KERAMBIGORN

2/INSCRIPTIONS

Pour participer, votre équipe doit être constituée de deux personnes (2 hommes, 2 femmes ou mixte) ou SOLO sur le SMALL .

Le nombre de concurrents est limité par l'organisation à 100 équipes par distance

3- Tarifs, dates et clôtures des inscriptions

Les tarifs d'inscriptions sont de : + frais bancaire d'inscription internet de 1,5 € par coéquipier

Les tarifs d'inscriptions sont de : Tarifs préférentiels jusqu'au 31/12/2019

SMALL est de ----- 85 € par équipe de 2 coureurs

SMALL SOLO est de --- 45 €

START est de ----- 115 € par équipe de 2 coureurs

ULTIMATE est de ----- 135 € par équipe de 2 coureurs

+ 20 € par équipe à partir du 1er janvier 2020

+ 10€ pour les solos SMALL à partir du 1^{er} janvier 2020

Conditions de participation

Pour participer, votre équipe doit être constituée de deux personnes (2 hommes ou 2 femmes ou mixte) ou solo

L'âge minimum est de 18 ans révolu au jour des épreuves pour les distances SMALL et START

L'âge minimum est de 20 ans révolu au jour de l'épreuve pour la distance ULTIMATE

Un certificat médical de moins de 12 mois à la date de l'épreuve attestant l'aptitude du concurrent à l'épreuve **ou** une licence de triathlon FFTRI sera demandée pour valider le dossier

Mention obligatoire sur le certificat médical :

« Apté à la pratique du SWIMRUN : efforts prolongés et intenses alternant de la course à pied et de la natation en eau libre »

Prévoir des frais de licence à la journée FFTRI pour les non licenciés

Le N° de dossard ne pourra pas être attribué tant que ce certificat ne sera pas parvenu à l'organisation.

Le nombre d'inscrits est fixé chaque année par l'organisation avec mention sur le site Internet.

Les inscriptions seront closes au plus tard à la date figurant sur le site Internet sauf si les quotas prévus sont atteints avant.

Dans les deux cas, il ne sera alors plus possible de s'inscrire.

4-RETRAIT DES DOSSARDS/ VERIFICATION MATERIEL & WELCOME PACK

Le vendredi 29 mai au magasin INTERSPORT de FOUESNANT de 15H à 18H45

Il sera organisé le samedi 30 mai à la salle de l'ARCHIPEL de FOUESNANT (veille de la course) de 13H30 à 17H30

Un bon moment pour rencontrer les autres équipes, les partenaires, les bénévoles et toute l'équipe du BREIZH SWIMRUN

Présence recommandée de tous les participants

Possibilité de retrait de dossard pour le dimanche 31 mai 2020 à partir de 8H (en cas exceptionnel et prévenu) sur place au CENTRE NAUTIQUE DE CAP COZ

5-DEPART des COURSES

-Pour la distance ULTIMATE

Le départ de la course sera donné à 9 H 30 le dimanche 31 mai 2020 au centre nautique de CAP COZ de FOUESNANT

Arrivée au même endroit.

-Pour la distance START

Le départ de la course sera donné à 10 H le dimanche 31 mai 2020 au centre nautique de CAP COZ de FOUESNANT

Arrivée au même endroit.

-Pour la distance SMALL SOLO et DUO

Le départ sera donné à 12 H le dimanche 31 mai 2020 sur la plage de KERAMBIGORN

Une navette partira du centre NAUTIQUE DE CAP COZ à 11 H pour vous amener directement sur place

Arrivée au centre nautique CAP COZ de FOUESNANT idem START et ULTIMATE

6- Modalités de remboursement en cas de forfait d'une équipe ou d'un concurrent :

L'inscription est définitive et les frais engagés ne feront l'objet d'aucun remboursement sauf si :

- Jusqu'au 2 avril 2020 et seulement en cas de forfait résultant de problèmes médicaux et sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'incapacité du concurrent à prendre le départ de la course, les frais d'inscriptions seront remboursés. (hors frais bancaires d'inscription par internet)
Après cette date les désistements ne sont plus remboursés.

-OPTION Assurance annulation valable jusqu'au 10 mai 2020

Cette option annulation vous permet d'être remboursé pour toutes vos raisons au tarif supplémentaire de 20 € par équipe et 10€ pour le SOLO SMALL contractée au moment de votre inscription

Elle est limitée et valable jusqu'à la date du 10 mai 2020 incluse.

Elle n'inclut pas les frais bancaires d'inscription par internet.

7-Respect de la nature

Les sentiers et les alentours des postes de ravitaillements doivent être aussi propres après le passage des concurrents qu'avant leur passage. Buvez et mangez dans l'enceinte des postes de ravitaillement et utilisez les gobelets qui vous seront remis sur place.

Le biodégradable pollue : nous avons tous tendance à croire que le biodégradable est « absorbé » par la nature. Les restes alimentaires (peaux d'oranges, de bananes, morceaux de pain...) nourrissent les rats et autres animaux nuisibles.

Pas de verre plastique fourni par l'organisation au ravitaillement

8-Assistance personnelle

- Les concurrents ne pourront recevoir de l'aide de personnes externes à l'organisation, ce qui exclut toute assistance " volante " de type " lièvre ", accompagnateurs, " porteurs d'eau ".

9-DISQUALIFICATION et PENALISATION

Mis hors course pour absence d'un article de l'équipement obligatoire durant la course

Si les faits ci-dessous sont avérés, la disqualification d'une (ou de plusieurs) équipe ne fera l'objet d'aucun recours et d'aucune discussion. Elle sera irréversible !

- Absence de lycra (dossard et/ ou de puce électronique pendant toute la durée de la compétition
- Utilisation du matériel formellement interdit
- Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle.
- Utilisation d'un quelconque moyen de transport durant l'épreuve.
- Absence de plus d'un article de l'équipement obligatoire durant la course.
- Non-assistance à un concurrent en difficulté.
- Pollution et dégradation des sites par les concurrents ou par leur assistance.
- Insultes ou menaces proférées à l'encontre des bénévoles reconnus, des contrôleurs, des commissaires sportifs ou des membres de l'Organisation. Toute prise de position orale ou écrite avant, pendant et après l'épreuve sportive à connotation diffamatoire ou injurieuse, pourra être sanctionnée par l'Organisation par une interdiction de participer à une ou des épreuves durant une ou plusieurs années en fonction de la gravité des propos tenus et ce, indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires.
- Refus de se faire examiner par les médecins durant l'épreuve.
- Etat physique ou psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le directeur de course sur avis d'un médecin.
- Comportement dangereux d'un concurrent, détention d'un objet prohibé en état de récidive.
- Participants qui ne suivent pas le parcours balisé ou qui omettent de passer par un poste de contrôle.

10- Annulation ou modifications des épreuves à l'initiative de l'organisateur :

En cas d'annulation des épreuves par l'organisation et quelques qu'en soient les raisons : (techniques, climatiques, politiques...)

L'organisation restituera aux participants le montant de leurs inscriptions au prorata de l'avancement des préparatifs de l'épreuve
100% jusqu'au 30/04/2020 hors frais bancaire d'inscription et montant de l'option assurance annulation souscrite par les concurrents
75 % à partir du 1^{er} mai 2020 hors frais bancaire d'inscription et montant de l'option assurance annulation souscrite par les concurrents

En cas d'annulation, l'organisation ne sera en aucun cas responsable des frais engagés par les équipes (transport, hébergement, matériel...)

Modification des parcours

L'organisateur pourra pour des raisons de sécurité évidentes (entre autres climatiques...) apporter toutes les modifications de parcours nécessaires sans qu'aucun dédommagement ne soit prévu pour les participants.

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non-respect de ces consignes dégagera la responsabilité de l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur décision de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou tout autre raison le justifiant.

11- Jury de la compétition

Président COLORSPORT Alain PIACENTINO

Directeur de course M Alain PELOSSE

Membre du jury :

Président d'honneur M Marc BODIN

Mme Karine RATTONI

- Le jury se réserve le droit de prendre une décision suivant « le bon sens » dans le cas où une situation spécifique n'est pas décrite dans le règlement.

- Une décision du jury est définitive et sans appel

12- Réclamations

- Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage complet des résultats provisoires par le directeur de course au lieu d'arrivée et feront l'objet d'une décision par le jury.

- Une fois la décision prise par le jury et en tenant compte des impératifs de la course, celle-ci sera communiquée au plus vite aux équipes concernées

13- Droits à l'image

- Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

- Quant aux professionnels audiovisuels ou photos, ceux-ci doivent obtenir leur accréditation auprès de l'Organisation. Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privées ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord express de l'Organisation.

14- Sécurité et Assistance

- Elle est assurée par des postes de contrôle (ravitaillement, pointage) et sanitaires (médical et para médical), des Secouristes (aquatiques et pédestres), des contrôleurs- Signaleurs, des équipes Serre-Files ...

Ces postes sont indiqués sur le site Internet, (excepté les points de contrôle inopinés).

- Les deux membres constituant une équipe doivent à tout moment rester près l'un de l'autre avec une distance maximale autorisée sur terre de 50m et de 10m dans l'eau.

- Un membre organisateur de la course pourra arrêter le premier équipier et le faire attendre son coéquipier si la distance entre les deux est devenue trop importante.

15- Classements

-Le chronométrage s'effectue de la ligne de départ jusqu'au passage de la ligne d'arrivée du second de l'équipe.

- PODIUMS

Pour les DUOS ULTIMATE - START- SMALL, seront récompensées les trois premières équipes au scratch : Hommes, Femmes et Mixtes.

Pour les SOLOS sur le SMALL, seront récompensés les 3 premiers SCRATCH Femmes et Hommes

16- Equipement fourni par l'Organisation

Avant le départ :

- A retourner à l'organisation, à l'arrivée : 1 lycra de compétition

- Offert par l'organisation à chaque concurrent : 1 bonnet de natation et 1 maillot BREIZH SWIMRUN

17- Vérifications du matériel obligatoire au départ et pendant la course

Lors de l'enregistrement au départ, le concurrent devra présenter son matériel obligatoire et le conserver tout au long de la course :

Matériel obligatoire par coureur et obligatoire sur la totalité de la course

Nul ne pourra prendre le départ, s'il n'est pas doté du matériel obligatoire exigé par l'organisation.

- 1x Combinaison isotherme adaptée à des T° supérieures ou égales à 12°C

- 1x sifflet sans bille

- 1 x couverture de survie

- 1 x Pull boy.

- 1 Lunette de natation

Fournis par l'organisation

- 1x Lycra de course

- 1 x Bonnet de natation port sur la tête, obligatoire sur les parties natation

Matériel accepté

- 1x Paire de plaquettes

-1 sangle de traction attachée par la taille (par équipe)

Matériel formellement interdit, sous peine de disqualification.

- Flotteur ou appareillage gonflable supérieur à 100cm x 60cm.

- Tout matériel motorisé.

- Le contrôle systématique du matériel obligatoire sera effectué au départ de chaque course, afin de vérifier si chaque concurrent possède l'équipement obligatoire. Un contrôle inopiné du matériel pourra par ailleurs être effectué par l'Organisation à tout moment de l'épreuve.

18- Postes de contrôle

- Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours, et constituent des sites de pointage obligatoires pour les concurrents.

- L'Organisation se réserve le droit de placer des postes de contrôles inopinés. Ils ne seront pas précisés sur le site internet.

19- Abandon

- Tout concurrent qui abandonne inclus définitivement l'abandon de son équipe doit faire invalider son dossard au poste d'assistance le plus proche et lui remettre son lycra afin qu'il soit neutralisé. A défaut, l'Organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler (déclenchement des recherches...) et, d'autre part, l'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription du concurrent pour les éditions ultérieures.

- L'organisation « rapatrie » les concurrents ayant abandonné uniquement aux postes de ravitaillement précisés sur le site internet. Vous devrez donc impérativement rejoindre ses points si vous souhaitez être rapatriés à l'arrivée.

- Ne jamais quitter la course sans faire invalider le dossard. Votre absence sur les sentiers donnerait lieu à des recherches pour vous retrouver.

20 - Parcours

- Le parcours de la course est balisé et doit être suivi dans sa globalité. Dans le cas contraire, l'équipe se verra disqualifiée.

Au retrait des dossards, un compte rendu sur l'analyse de l'eau sera affiché.

Avant le départ de la course, il y aura un affichage des températures de l'eau prises au milieu de chaque section de natation à 60 cm de profondeur.

- Le tableau des barrières horaires sera communiqué aux concurrents sur le site internet. Il comprend les informations pratiques telles que les horaires de fermeture des postes, lieux de ravitaillement et des postes médicaux.

- L'Organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours sans préavis

21- Assistance Médicale

- Une équipe médicale mise en place par l'Organisation sera présente sur des postes figurant dans le carnet de route et indiqués par l'organisation. Elle assurera l'assistance médicale des concurrents. Elle avisera sans délai le Directeur de Course de l'inaptitude du concurrent à continuer l'épreuve

22- Assurance

L'Organisation a souscrit pour la durée de l'épreuve sportive une assurance en responsabilité Civile à l'égard des tiers et des concurrents, ce qui implique que les dommages subis par ces derniers soient générés par une faute de l'organisateur.

La responsabilité de l'Organisation est dégagée dès abandon, disqualification pour pointage hors délai, par décision médicale ou autre décision du Directeur de la Course.

Chaque concurrent doit avoir également souscrit une assurance individuelle

23- Assistance fournie par l'organisation pendant l'épreuve

- Le concurrent pourra bénéficier de points de repos et de ravitaillement prévus par l'Organisation, et mentionnés sur le site internet.

Boissons et nourritures : Le principe de cette course est l'autosuffisance alimentaire. Néanmoins, les postes seront approvisionnés en boissons et nourriture de type marathon.

ATTENTION pas de verre plastique à disposition

24- Contrôle antidopage

Un contrôle antidopage inopiné pourra être organisé par des services compétents

Tout contrôle positif sera sanctionné à titre individuel et disqualifiera l'équipe